



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, le 14 mai 2018

Au Conseil général
de et à
1172 Bougy-Villars

Préavis municipal n°03/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 123'890.- pour le réaménagement d'un parking de surface au Chemin des Macherettes

Table des matières

1. Historique et situation	2
2. Situation	3
3. Projet	4
4. Plans	5
5. Devis	6
6. Règlement	7
7. Informations complémentaires	7
8. Décision	8

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique et situation

La parcelle communale n°307 forme, dans l'angle du Chemin des Macherettes et de la Route de Sus Villars, un emplacement jusqu'ici aménagé rudimentairement.

Cette surface est principalement occupée par une place de lavage pour le véhicule communal, d'une benne pour les déchets verts de la voirie ainsi que la possibilité de stationner pour quelques véhicules (3-4 maximum).

Cette place est idéalement située de par sa proximité avec l'abri PCi, le réservoir de Bougy-Villars, le terrain de foot ainsi que le Sentier des Ecureuils.

La Municipalité relève l'importance de réaménager cette surface afin d'offrir une variante permettant plus de places de stationnement.

A cet effet, elle a approché en juin 2017 :

- Des entreprises de signalisations, Plastiline SA et Signal SA, pour le marquage et la signalisation de places de stationnement.
- Le garde faune pour évaluer la haie et les buissons à arracher.
- Le Bureau Rossier SA pour le piquetage d'une partie de la parcelle communale n°307.
- Le Bureau d'Ingénieurs Conus & Bignens SA pour une offre d'honoraires (CHF 6'330.-) comprenant : relevés, nivellements et report du terrain existant, études de variantes, devis estimatif.

2. Situation



3. Projet

La création de ce parking fait partie d'un concept général sur le stationnement dans la Commune au même titre que le parking souterrain et le règlement sur le stationnement, approuvés par le Conseil général en juin 2017 selon le préavis n°03-2017.

Il s'agit non seulement d'obtenir une égalité de traitement en fournissant également des places de parc pour la zone villas mais également pour les visiteurs du Sentier des Ecureuils, les intervenants à l'abri et au réservoir ainsi qu'aux habitants lors de manifestations sur le terrain de foot.

Selon les exigences techniques des normes VSS 640.603a (parcage, géométrie) et sur la base des études du Bureau d'ingénieur Conus & Bignens SA, nous avons retenu la meilleure selon les critères de l'environnement et du coût.

Maximisation de la surface :

- 6 places de stationnement.
- 1 place pour la benne à déchets verts de la voirie.
- 1 place de lavage pour la voirie.
- 1 rack pour vélos (places pour 2 roues possible sur place prévue pour benne – nous réfléchissons à des solutions pour déplacer la benne).

Ci-après, vous trouverez le plan et le coût estimatif du projet.

Cette variante comporte un mur de soutènement d'une hauteur maximum de 90cm depuis les places de stationnement. Les clôtures sont facultatives mais conseillées pour un mur de hauteur de plus de 1.00m. Elle reflète le crédit demandé dans ce préavis soit un montant de CHF 123'890.-.

Une moins-value sur le revêtement bitumineux, sans couche de finition, peut être envisagée ainsi que sur le coffrage du mur en type 2. Le devis ne comprend pas, en cas de besoin, les travaux de consolidation (ancrage, clous, gunitage, etc.) des talus de terrassement principalement en bord du chemin existant situé à l'Est du projet.

Cette variante est la plus adaptée au niveau du risque géotechnique souvent rencontré dans le secteur.

Elle demande l'arrachage d'une plus grande partie de la végétation existante, principalement des buissons, mais le reboisement de la zone touchée nous permettra, en collaboration avec le garde faune, de choisir des essences plus propices à la faune et la flore locales.

Un sondage par l'entreprise Carlin doit encore être effectué afin d'évaluer la nature du terrain.

4. Plans



5. Devis

RECAPITULATION

6 PLACES et 1 PLACE LAVAGE

100 Installation de chantier	7'500.00	
200 Terrassements	15'500.00	
300 Canalisation	10'273.00	
500 Superstructure - rersas en état	9'995.00	
600 Revêtements	17'376.00	
900 Mur de soutènement	25'100.00	
TOTAL GENIE CIVIL	80'693.00	
Fourniture et plantation hêre (20 m ¹)	1'000.00	
Closure treillis (26 m ¹)	5'700.00	
Marquages au sol (70 m ¹ + porte priorité)	750.00	
Signaux verticaux	900.00	
TOTAL DIVERS TRAVAUX	7'850.00	
Total intermédiaire		88'543.00
Divers et imprévus env. 8%		7'083.44
Total intermédiaire		95'626.44
TVA 7.70%		7'363.24
Honoraires Ingénieur TTC		16'900.00
Frais administratifs, mise à l'enquête estimés		4'000.00
TOTAL DEVIS ESTIMATIF	Fr. TTC	123'890.-

Soit environ 17'700.- Fr/ place (parc ou lavage)

Moins-values pour pose d'une seule couche de revêtement bitumineux (pas de couche de frison)

Fr 4'800.00

Moins-values pour coffrage mur uniquement type 2

Fr 2'300.00

Moins-values si superstructures et revêtement place existante OK (on laisse en place)

Fr 10'500.00

ATTENTION: Le devis ci-dessous ne comprend pas les éventuels (du vu de la qualité du terrain rencontré dans le secteur) travaux de consolidation (ancrages, clous, gunitage, ...) des talus de terrassements principalement en bord du chemin existant situé à l'Est du projet. Sur les cotés Nord et Ouest les talus de terrassements peuvent être couchés (à confirmer par études géotechniques).
Estimation du coût consolidation côté Est (Ingénieurs et travaux)

Fr 2'000.00

6. Règlement

Les nouvelles places de stationnement seront libres d'accès et limitées dans le temps. Elles seront régies par le règlement sur le stationnement adopté par le CG en juin 2017, préavis n°03-2017.

L'investissement consenti pour la construction de ce parking sera amorti au maximum sur 30 ans, ceci afin de refléter la durée de vie de l'investissement.

7. Informations complémentaires

Ce projet sera mené comme toute construction sur le territoire communal de Bougy-Villars et devra suivre les procédures et dispositions légales et réglementaires comme, p.ex., mise à l'enquête publique, sondages et études géologiques, souscription à une assurance RC travaux, etc.

Une réserve de +/-8% est intégrée dans le budget pour un dépassement éventuel selon les normes pratiquées et acceptées dans la construction ; cette marge est comprise dans le montant du crédit sollicité.

Enfin, nous sommes intimement convaincus du bien-fondé de ce qui précède, que le réaménagement de ce parking de surface dans cette zone est un plus tant au niveau visuel qu'au niveau pratique.

Nos finances nous permettent de financer ce projet avec le compte de réserves pour investissements futurs.



8. Décision

En conclusion, la Municipalité vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n°03/2018
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 123'890.- pour de réaménagement d'un parking de surface sur la parcelle n°307 au Chemin des Macherettes.
2. De prélever ce montant sur le compte réserves investissements futurs.
3. De porter au bilan cet investissement comme faisant partie du patrimoine financier.
4. D'amortir cet investissement au maximum sur 30 ans, ceci afin de refléter la durée de vie de l'investissement.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Responsable du dicastère : Mary-Claude Liang


Approuvé en séance de municipalité le 14 mai 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

 François Calame



La Secrétaire

 Barbara Kammermann

Distribution :	Président du CG (original + 1 copie), Commissions (10), Municipalité (7), Consultation publique (1), Réserve (3)
Annexes :	-